

Cabinet de PSYCHOMOTRICITÉ

ESPACE SANTÉ 2 • 489 Av. de Rome - 83500 La Seyne sur Mer

BÉBÉ

Hypo/hypertonie, retard de développement, difficultés d'alimentation, de sommeil, dépression, handicap sensoriel, moteur, mental (...) - Accompagnement parents.

ENFANT

Schéma Corporel, Latéralité, Maturation et régulation tonique, Organisation spatio-temporelle, troubles des apprentissages, attention, mémoire, troubles de la lecture, de l'écriture, dyspraxie, maladresse, hyperactivité, instabilité, fragilité émotionnelle, dépression, phobie scolaire, somatisation, manque d'assurance - Accompagnement parents.

ADOLESCENT

Stress, gestion émotionnelle, anxiété, déprime, perte de motivation, difficultés d'expression, d'orientation (...).

ADULTE

Gestion des émotions, gestion du stress et de ses effets secondaires, troubles du sommeil, digestifs, cardiaques, psychosomatiques, troubles de la structure corporelle (niveaux musculaire, articulaire & postural), de l'équilibre, gestion du poids, dépression, migraine (...).

SENIOR

Prévention des chutes, réassurance à la marche, anxiété, vieillissement précoce et maladies dégénératives. Déplacement possible sur lieux de vie.



PHILINE TOLLIER
PSYCHOMOTRICIENNE D.E. • SOPHROLOGUE
06 28 04 42 99

SEBASTIEN DE BOUSSAC
PSYCHOMOTRICIEN D.E. • RELAXOLOGUE
06 71 90 38 62

www.psychomotricite-la-seyne.com

ACTIVITÉS

- Consultations individuelles sur R.D.V.
(bilan psychomoteur, suivi, guidance parentale)
- Sophrologie, relaxation - individuel et groupes
- Atelier Parents/Bébé, en partenariat avec le cabinet des sages femmes de l'Espace Santé 2
- Formation des professionnels :
développement psychomoteur, gestion du stress, posture et soin, prévention des chutes, prévention du mal de dos, manutention des personnes

INFOS PRATIQUES

- Le **remboursement** des consultations en psychomotricité n'est pas encore assuré par la Sécurité Sociale (démarches en cours). Cependant, il peut être obtenu sous certaines conditions (CMU, personnes handicapées ou bénéficiant du 100%).
Une demande d'AES peut-être faite auprès de la MDPH.
Par ailleurs, un nombre croissant de Mutuelles prend en charge une partie des honoraires (AXA, CCMO, MGEN...)
- Les psychomotriciens sont des **professionnels de la santé**, auxiliaires de la médecine (paramédicaux).
- Pour plus d'informations, consultez les sites officiels :
www.psychomotricite.com
www.snup.fr

